

THERACLION
Société anonyme au capital de 831.572,45 euros
Siège social : Centre d'affaires, 102 rue Etienne Dolet, 92240 MALAKOFF
R.C.S. Nanterre n° B 478.129.968

TEXTE DES RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2022

ORDRE DU JOUR

A TITRE ORDINAIRE

- Lecture du rapport du conseil d'administration ;
- Nomination de Monsieur Cédric Bellanger en tant qu'administrateur ; (*Résolution n°1*)
- Ratification de la cooptation de Monsieur Yann Duchesne en qualité d'administrateur ; (*Résolution n°2*)
- Pouvoirs. (*Résolution n°3*)

PROJETS DE RESOLUTIONS

A TITRE ORDINAIRE

Première résolution (*Nomination de Monsieur Cédric Bellanger en tant qu'administrateur*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, **décide** de nommer Monsieur Cédric Bellanger en qualité d'administrateur pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2026 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Deuxième résolution (*Ratification de la cooptation de Monsieur Yann Duchesne en qualité d'administrateur*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, **ratifie** la nomination de Monsieur Yann Duchesne en qualité d'administrateur, coopté par le conseil d'administration lors de la réunion du 7 janvier 2022 en remplacement de Monsieur Christopher Bödtker, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2024 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Troisième résolution (*Pouvoirs*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur des présentes, ou d'une copie des présentes, à l'effet de faire accomplir toutes formalités légales.